

LES MÉTIERS DU GROS ŒUVRE, DU REVÊTEMENT ET DE L'EXPLOITATION

FORMATION CFC OU AFP ?	<u>2</u>
FICHES MÉTIERS :	
• AGENT·E D'EXPLOITATION CFC	<u>4</u>
• AGENT·E DE PROPRETÉ CFC ET AFP	<u>6</u>
• CARRELEUR·EUSE CFC ET AIDE CARRELEUR·EUSE AFP	<u>8</u>
• CONSTRUCTEUR·TRICE DE ROUTES CFC	<u>10</u>
• MAÇON·NE CFC ET AIDE MAÇON·NE AFP	<u>12</u>
• PEINTRE CFC ET AIDE PEINTRE CFC	<u>14</u>
• PLATRIER·ÈRE CONSTRUCTEUR·TRICE A SEC CFC ET AIDE PLATRIER·ÈRE AFP	<u>16</u>
SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE LA SECTION	<u>18</u>
RÉFÉRENCES ET CONTACTS	<u>19</u>

QU'EST-CE QUE LE CFC ?

A la fin de ta scolarité obligatoire, tu as la possibilité de poursuivre tes études ou de choisir une voie professionnelle.

Le certificat fédéral de capacité (CFC) est obtenu après la réussite d'une formation professionnelle initiale (aussi nommée apprentissage). La formation, qui dure 3 ans, alterne pratique et théorie (branches professionnelles et branches de culture générale). Elle permet d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. Le CFC est un titre protégé et reconnu par la Confédération.

ET L'AFP ?

Si tu éprouves des difficultés scolaires et qu'un cursus sur trois années te paraît difficile, l'attestation fédérale professionnelle (AFP) est faite pour toi !

Présentant des analogies avec le certificat fédéral de capacités, elle n'est cependant pas une équivalence. Le premier est une formation qui dure de 3 à 4 ans alors que l'AFP se déroule sur deux ans. Toutes deux sont toutefois dispensées dans les trois lieux de formation que sont l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. L'avantage de l'AFP est qu'elle prend en compte les besoins individuels, offre des cours d'appui selon les lacunes de chacun et peut prolonger ou réduire la durée de l'apprentissage. Elle constitue ainsi une solution pour les jeunes et les adultes dont les aptitudes sont essentiellement pratiques. L'AFP est un titre également protégé et reconnu par la Confédération.

CFC OU AFP DANS UNE PROFESSION ? PRESQUE LE MÊME MÉTIER !

La plupart des métiers CFC ont une formation AFP apparentée. Par exemple, il existe une formation de maçon CFC et d'aide maçon AFP.

La différence réside principalement dans les compétences théoriques nécessaires à la pratique du métier. Le professionnel ayant obtenu un CFC devra être plus autonome au niveau des choix et des décisions de réalisation. Il devra être capable de calculer, de lire des plans et de diriger une petite équipe. Le professionnel AFP se consacrera plus sur la pratique même du métier et il deviendra vite un spécialiste de sa branche.

Dans la formation professionnelle, rien n'est figé. Après la formation AFP, il est possible de poursuivre avec la formation CFC de la profession apparentée, éventuellement avec une durée raccourcie si les critères demandés sont acquis.

[Retour au sommaire](#)

AGENT·E D'EXPLOITATION CFC

QUE FAIT UN·E AGENT·E D'EXPLOITATION ?

En tant d'agent·e d'exploitation CFC, tu maintiens et nettoies des bâtiments et leurs environs. Tu surveilles la technique domestique, réalises des réparations, t'occupes des espaces verts, entretiens des machines et élimines des déchets. La plupart du temps, tu travailles dans des administrations publiques, dans des centres d'opération, grandes entreprises et institutions comme par exemple des foyers, écoles ou centres sportifs.

ACTIVITÉS

Nettoyage des bâtiments

- organiser et superviser le travail de l'équipe de nettoyage
- entretenir les sols des locaux communs : hall, cage d'escalier, buanderie, toilettes, etc.
- traiter les revêtements spéciaux, les boiseries, les murs et les plafonds
- laver les vitres, les parois d'ascenseurs
- nettoyer et ranger le matériel utilisé

Entretien des bâtiments et des installations

- effectuer des petites réparations et remplacer des ampoules ou d'autres pièces défectueuses
- veiller au bon fonctionnement des installations techniques, remédier aux éventuelles pannes ou faire appel à des spécialistes si nécessaire
- superviser le travail des techniciens chargés de la maintenance des installations
- éliminer les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement

Entretien des espaces verts et voirie

- entretenir les pelouses et les arbres, tailler les haies
- soigner les parterres de fleurs et nettoyer les bassins d'eau
- entretenir les plantes d'intérieur
- assurer l'accès aux immeubles : entretenir les places de parc, les chemins, ou les espaces collectifs extérieurs
- éliminer les déchets et composter les restes végétaux

Gestion et administration

- gérer les stocks de produits de nettoyage et de matériel
- contacter les locataires, faire respecter les dispositions prévues dans les baux à loyer
- établir le calendrier d'utilisation des locaux collectifs (buanderies, etc.)
- rédiger des rapports de travail pour le propriétaire ou la gérance
- participer à l'organisation de réceptions se déroulant dans l'immeuble

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les agent·e·s d'exploitation sont responsables de l'entretien d'un ou de plusieurs bâtiments et de leurs extérieurs. Ils travaillent en général en petites équipes. Utilisant des machines et manipulant parfois des produits toxiques, ils portent des protections et des vêtements adéquats (gants, chaussures de sécurité, masque). Ils travaillent en toute saison et par tous les temps et leurs horaires de travail peuvent être irréguliers.

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

AGENT·E DE PROPRETÉ CFC ET AFP

QUE FAIT UN·E AGENT·E DE PROPRETÉ ?

L'agent·e de propreté effectuent les nettoyages de bâtiments (bureaux, logements, usines, centres commerciaux, parking, établissements hospitaliers, aéroports, locaux d'exposition, etc.) et de moyens de transport (trains, autocars, bateaux, etc.). Ils procèdent à l'entretien et à la maintenance des vitres, parois, plafonds, éléments mobiles ou fixes, planchers, revêtements de sol, installations sanitaires, de climatisation et de chauffage. Ils peuvent également être amenés à entreprendre des travaux simples de désinfection et de lutte contre les parasites.

ACTIVITÉS

Préparation du travail

- analyser la demande des clients et y répondre
- identifier la nature et l'importance des travaux à accomplir ; estimer le temps de travail
- établir le programme quotidien de nettoyage et planifier l'affectation du personnel auxiliaire
- déterminer les méthodes et les systèmes de nettoyage, ainsi que les traitements à appliquer
- préparer le matériel, les outils, les appareils et les machines ; mettre en place, si nécessaire, des échafaudages, des dispositifs de levage ou des plates-formes suspendues, en respectant les normes de sécurité
- choisir et préparer les produits de nettoyage adéquats, en tenant compte du type de support (sol en bois, carrelage, revêtement synthétique, vitrage, etc.) et le genre de salissures

Nettoyage et entretien

- balayer, passer l'aspirateur, récurer des petites surfaces (appartements, bureaux, etc.), nettoyer et traiter le mobilier
- appliquer un shampooining sur une moquette, nettoyer à sec des tapis et des textiles sensibles à l'eau
- utiliser des machines puissantes (monobrosses, cireuses, autolaveuses, balayeuses aspirantes) pour le nettoyage des grandes surfaces
- laver des façades, des escaliers extérieurs, parfois à l'aide de jets à haute pression
- nettoyer, laver et désinfecter, dans les règles, les salles d'opération, les chambres des patients et les équipements des cliniques et hôpitaux
- remettre les locaux propres et rangés au propriétaire ou à son représentant
- entretenir les machines et appareils et contrôler leur fonctionnement ; gérer les stocks de produits
- trier des déchets selon les prescriptions légales et les préparer à l'élimination.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les agent-e-s de propreté utilisent souvent des produits dangereux. Ils doivent donc observer les mesures de sécurité recommandées, porter des protections (masque, gants, etc.) et respecter la loi sur les toxiques. Ils travaillent seuls ou en équipes restreintes et sont appelés à se déplacer fréquemment. En fonction des mandats qui leur sont confiés, leurs horaires peuvent être irréguliers (travail le soir en dehors des heures d'ouverture des locaux).

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

CARRELEUR·EUSE CFC ET AIDE CARRELEUR·EUSE AFP

QUE FAIT UN·E CARRELEUR·EUSE ET SON AIDE ?

Le carreleur ou la carreleuse mettent en œuvre différents types de carreaux en céramique, en terre cuite, en pierre naturelle ou artificielle, pour protéger, embellir les sols, les murs et les escaliers. Les travaux sont effectués dans des villas individuelles, des centres commerciaux, des restaurants, des hôpitaux, des usines, des centres sportifs en construction ou en rénovation.

ACTIVITÉS

Travaux préparatoires

- prendre connaissance des plans, schémas et indications fournis par l'architecte, examiner la demande d'un propriétaire, en discuter
- conseiller les clients quant au choix du type et des motifs du revêtement, montrer des catalogues, des échantillons
- mesurer les surfaces à revêtir et calculer la quantité de matériaux nécessaires, établir un devis, fixer un délai
- organiser le transport des matériaux et leur entreposage sur le lieu de travail
- vérifier que le support à revêtir soit plat et dans certains cas, exécuter des travaux préliminaires, redresser des murs, aplanir un sol, isoler, étancher

Pose et finitions

- choisir une technique et un plan de pose appropriés, en tenant compte du type de carreaux, de la nature du support, de la surface à recouvrir
- préparer le mortier-colle, découper les carreaux aux dimensions requises
- appliquer sur le support, à l'aide d'une spatule dentelée, une couche de mortier-colle

- poser les carreaux selon le plan arrêté, contrôler l'alignement des carreaux ainsi que l'aplomb et le niveau, pour assurer un sol ou un mur parfaitement plat
- préparer le liant, l'étaler sur le carrelage, à l'aide d'une spatule en caoutchouc, pour remplir les joints puis les façonner à l'aide d'une éponge
- nettoyer la surface
- éliminer les déchets de matériaux selon les prescriptions de la protection de l'environnement

Réparations et restauration

- enlever les carreaux abîmés et les remplacer
- démolir l'ensemble du revêtement en cas de travaux de rénovation, préparer le support et poser un nouveau carrelage
- exécuter des travaux selon des techniques spécialisées, notamment dans la restauration de mosaïques (mais ces travaux sont assez rares).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les carreleur-euse-s sont membres d'une équipe tout en étant indépendants dans la réalisation de leurs activités. Ils travaillent plutôt à l'intérieur, à l'abri des intempéries. Ils sont souvent à genoux et portent parfois de lourdes charges. Sur les chantiers des immeubles, villas et appartements en construction ou en complète rénovation, ils collaborent et coordonnent leurs activités avec d'autres professionnels du bâtiment. Leurs horaires sont en principe réguliers.

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

CONSTRUCTEUR·TRICE DE ROUTES CFC

QUE FAIT UN·E CONSTRUCTEUR·TRICE DE ROUTES ?

Le constructeur ou la constructrice de routes préparent et aménagent des routes, des aires de stationnement, des voies de circulation publiques, commerciales, industrielles ou résidentielles. Ils construisent ou reconstituent des chaussées, mettent en place des canalisations et des conduites, posent des bordures de trottoirs, réalisent des revêtements bitumineux et en béton.

ACTIVITÉS

Préparation du travail

- lire et interpréter les plans préparés par les ingénieurs en génie civil
- planifier les étapes d'avancement des travaux et commander les machines et les matériaux à temps
- délimiter le périmètre du chantier, poser des barrières de sécurité, installer des panneaux de signalisation et un éclairage adéquat
- planter les piquets pour marquer le tracé de la route, des trottoirs, la position des regards d'évacuation des eaux de ruissellement, etc.

Terrassement

- procéder à des travaux d'excavation et à des fouilles, niveler la terre pour modifier la forme du terrain
- étayer les tranchées pour éviter les éboulements et construire des ouvrages en maçonnerie pour stabiliser le terrain
- mettre en place diverses conduites industrielles ou domestiques (électricité, gaz, télécommunications, téléréseau, etc.)
- poser des drainages, des grilles d'écoulement, des canalisations pour recueillir et évacuer les eaux
- remblayer la terre, former les talus

Bétonnage et revêtements

- réaliser la fondation de la route par une couche de chaille qui sert de support au revêtement, la compacter au rouleau compresseur
- construire des coffrages, poser des aciers d'armature et couler du béton
- mettre en œuvre le revêtement bitumineux à l'aide de machines ou manuellement
- effectuer des travaux de finition damer, compresser, lisser, faire des raccords, etc.
- poser des bordures de trottoirs, des murets, des petites constructions en béton, des pavés
- nettoyer et entretenir les engins, les machines et les outils
- contrôler la qualité de l'ouvrage et rédiger des rapports
- éliminer les déchets dans le respect des directives environnementales.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les constructeur·trice·s de routes travaillent sur des chantiers de génie civil ou de construction, en plein air et par tous les temps, parfois dans le trafic. Ils portent des équipements de sécurité de couleur voyante. Leur horaire de travail peut être irrégulier selon la saison (activités de nuit en raison de la diminution du trafic routier). Ils collaborent essentiellement avec les autres corps de métiers du génie civil et du bâtiment (maçon·ne·s, électricien·ne·s de réseau, technicien·ne·s et ingénieurs).

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

MAÇON·NE CFC ET AIDE MAÇON·NE AFP

QUE FAIT UN·E MAÇON·NE ET SON AIDE ?

Le maçon ou la maçonne réalisent le gros œuvre d'un bâtiment (fondations, murs, cloisons) ou d'une construction de génie civil (murs de soutènement, ponts). Ils bâtissent des ouvrages en pierre, en brique, en béton armé (coffrage, ferrailage, coulage du béton) ou mettent en place des éléments préfabriqués. Ils travaillent aussi bien dans de nouvelles constructions que lors de rénovation, modernisation et réfection de maisons et immeubles d'habitation, bâtiments publics, commerciaux ou industriels.

ACTIVITÉS

Préparation du chantier

- consulter et analyser les plans de construction préparés par l'architecte et/ou l'ingénieur·e en génie civil
- aménager le chantier et prendre les mesures servant à assurer la sécurité (pose de barrières et de panneaux de protection)
- préparer le terrain pour l'implantation de la construction et fixer les piquets de repérage
- creuser des fouilles et étayer les tranchées pour éviter les éboulements
- poser des tuyaux et des canalisations pour relier le bâtiment au réseau d'évacuation des eaux

Construction des structures

- fabriquer et monter des coffrages pour les fondations, les piliers de soutien, les parois, les dalles, etc.
- assembler les aciers d'armature et les fixer en se référant aux plans fournis par les ingénieurs en génie civil
- assurer la manutention du béton frais, le coulage, la compression et le traitement en surface à la main ou à la machine (pervibrateur)

- construire des murs à parois simples ou multiples et des ouvrages de maçonnerie en brique, en dalle, en pierre naturelle ou artificielle en utilisant divers appareils
- ériger des cheminées en briques réfractaires et poser des portes de ramonage

Habillage et finitions

- procéder à l'isolation et l'étanchéité des bâtiments (protection thermique, phonique, contre les incendies, les inondations) en collaboration avec les polybâtitseurs
- mettre en place des éléments préfabriqués tels que linteaux, cadres de portes et de fenêtres, escaliers, etc.
- crépir, poser les joints
- réaliser des chapes et des éléments de maçonnerie
- exécuter des travaux d'entretien, de réparation, de réfection ou de restauration.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les maçon-ne-s travaillent en plein air, sur des échafaudages ou dans des excavations, et sont tributaires des conditions météorologiques. Sur de gros chantiers, ils sont assignés à des tâches bien précises et spécialisées alors que sur de plus petits ouvrages, ils sont polyvalents. Intégrés à une équipe dirigée par un technicien-ne-conducteur-trice de travaux ou un-e contremaître, ils collaborent régulièrement avec d'autres professionnels du bâtiment et de l'enveloppe des édifices: façadier-ère-s, étancheur-euse-s, installateur-trice-s, électricien-ne-s, charpentier-ère-s, etc.

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>



PEINTRE CFC ET AIDE PEINTRE AFP

QUE FAIT UN·E PEINTRE ET SON AIDE ?

Les peintres appliquent des peintures et des vernis sur différents éléments d'un bâtiment : murs, plafonds, sols, fenêtres, volets, boiseries, etc. Ils posent également des papiers peints, des tissus, des revêtements muraux et réalisent des travaux de décoration. Par leur travail, ils contribuent à protéger et embellir les bâtiments.

ACTIVITÉS

Travaux préparatoires

- calculer la surface à traiter ainsi que la quantité de matériaux nécessaire
- évaluer le coût et établir un devis
- préparer le matériel, exécuter des mélanges de couleurs pour obtenir la teinte souhaitée par le client ou commander des mélanges prêts à l'emploi
- installer une échelle, un chevalet, un pont-roulant ou un échafaudage si nécessaire
- poser des feuilles cartonnées ou en plastique, coller des bandes de papier adhésif pour couvrir les sols et protéger tout ce qui ne doit pas être touché par la peinture
- arracher les vieux papiers peints, détacher les couches d'ancienne peinture ou de rouille à l'aide d'un grattoir, d'une racle, d'une spatule, d'une brosse métallique, d'un décapant ou d'un appareil à air chaud
- mastiquer les trous et les fissures, supprimer toute trace de graisse et toute aspérité, poncer et dépoussiérer
- éliminer les causes d'une humidité excessive ou faire appel à un spécialiste

Travaux de finition

- appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet, en une ou plusieurs couches selon le résultat visé couche de fond, couche intermédiaire ou couche de finition
- appliquer du crépi et en structurer la surface
- encoller et poser des papiers peints, des tissus ou d'autres revêtements
- réaliser des éléments décoratifs (figures géométriques, reliefs, trompe-l'œil, etc.)
- nettoyer les outils et la place de travail, évacuer les matériaux résiduels

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les peintres travaillent la plupart du temps sur les chantiers, seuls les objets mobiles et facilement transportables (fenêtres, portes, parties de machines, etc.) sont peints en atelier. Les peintres passent sans cesse d'un chantier à l'autre, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de bâtiments en transformation ou de locaux habités à rénover. Ils exercent leurs tâches seuls ou secondés par des aides-peintres. Ils sont tributaires des conditions climatiques. Leurs horaires sont en principe réguliers.

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

PLÂTRIER·ÈRE CONSTRUCTEUR·TRICE À SEC CFC ET AIDE PLÂTRIER·ÈRE AFP

QUE FAIT UN·E PLÂTRIER·ÈRE ET SON AIDE ?

Le plâtrier constructeur à sec ou la plâtrière constructrice à sec réalisent des revêtements et des décorations en plâtre. Ils posent des isolations intérieures et extérieures en plâtre sec et des crépis sur des cloisons, des parois, des faux plafonds ou des sols. Ils exécutent également des travaux d'isolation thermique, phonique et protègent les murs contre l'humidité.

ACTIVITÉS

Travaux préparatoires

- prendre connaissance des plans, schémas et indications fournis par l'architecte ou par le chef d'équipe : épaisseur des parois pour une bonne isolation phonique, choix des isolants thermiques, etc.
- mesurer les surfaces, calculer la quantité de matériaux nécessaires
- organiser le transport des matériaux et des outils, les entreposer soigneusement sur le chantier
- vérifier l'état des surfaces à traiter et, selon les cas, exécuter des travaux préliminaires (isolation, étanchéité, etc.)

Réalisation

- appliquer du plâtre et des enduits sur les parois intérieures et les plafonds, à la main ou à l'aide d'outils ou de petites machines
- construire des cloisons en carreaux de plâtre ou en briques de terre cuite
- monter des châssis métalliques, poser des isolants thermiques ou phoniques, fixer les panneaux de plâtre préfabriqués
- poser les plafonds suspendus (en plaques de plâtre, en fibres minérales, etc.)

- exécuter les travaux d'isolation contre le feu ou contre l'humidité
- appliquer du crépi et en structurer la surface
- restaurer les surfaces de plâtre et les ornements en stucs abîmés
- lors de travaux de rénovation, démonter l'ensemble des revêtements en plâtre ou les cloisons
- exécuter des travaux de décoration selon des techniques spécifiques (moulures, rosaces, corniches, etc.)
- nettoyer les outils et la place de travail, éliminer les matériaux résiduels

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les plâtrier·ère·s constructeur·trice·s à sec travaillent seuls ou en petites équipes. Ils côtoient d'autres professionnels de la construction (carreleur·euse·s, peintres, façadier·ère·s, etc.) et sont parfois secondés par des aides-plâtrier·ère·s. Selon les produits qu'ils utilisent, ils doivent porter un masque pour protéger leurs voies respiratoires des poussières. Ils sont amenés à exécuter des activités sur des échelles ou des échafaudages et doivent fréquemment se déplacer d'un chantier à l'autre.

[Retour au sommaire](#)

Extraits de <https://www.orientation.ch>

SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE LA SECTION STRUCTURE ET FINITIONS

Formation de base

L'apprentissage en filière duale se caractérise par la signature d'un contrat avec une entreprise formatrice.

La pratique est apprise en entreprise quatre jours par semaine. Elle est complétée par des cours théoriques qui ont lieu au CFPC un jour par semaine.

Les apprenties et les apprentis sont rémunérés et disposent d'au minimum 5 semaines de vacances par année (à prendre durant les vacances scolaires).

Cours inter-entreprises

Les cours inter-entreprises (CIE) sont donnés à raison de semaines blocs dont le nombre varie entre quelques jours et 6 semaines en fonction des années et des métiers. Ils constituent des cours intensifs durant lesquels les apprenties et les apprentis sont familiarisés avec les gestes de base des différents métiers.

Durée de formation et promotion

Les formations durent 3 ans pour obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou 2 ans pour avoir une attestation de formation professionnelle (AFP).

La promotion à la fin de l'année scolaire dépend des notes obtenues aux cours théoriques
Moyenne minimale de 4,0 et pas plus de deux notes inférieures à 3.0.

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

Le site www.orientation.ch renseigne à la fois sur les métiers et sur les places d'apprentissages disponibles.

Des informations sont également disponibles sur le site de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), www.citedesmetiers.ch.

Les sites Internet des associations professionnelles vous permettront de contacter les professionnels de la branche et d'obtenir beaucoup de détails sur les métiers (place de stage, places d'apprentissages disponibles, etc.).

Agent·e de propreté CFC et AFP	https://www.ecoledelaproprete.ch/
Agent·e d'exploitation	https://www.betriebsunterhalt.ch/home-romandie
Carreleur·euse	http://www.cgcc.ch/formation/
Maçon·ne, constructeur·trice de routes, aide maçon·ne	https://www.ifc-ge.ch
Peintre, plâtrier·ère constructeur·trice à sec, aide peintre, aide plâtrier·ère	http://www.gpg.ch/

[Retour au sommaire](#)